

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TIZAC de LAPOUYADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de : Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Maire.

Présents : Messieurs Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCU, Didier RIGAIL, Frédéric FERCHAUD, Sébastien CHARRÉ, Jean Pierre ROLLAND, Mesdames Christel BASSOT, Gaëlle LAUD, Nathalie LAVILLE.

Absents excusés : Monsieur Dominique LAGARDE a donné pouvoir à Didier RIGAIL

Madame Marie DARIOL a donné pouvoir à Gaëlle LAUD

Date de la convocation : 7 février 2022

Ordre du jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du dernier compte rendu de conseil municipal
- Délibération n°0111022022 relative au projet de dossier DETR pour 2022
- Délibération n°0211022022 relative à une demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux au foyer communal
- Délibération n°0311022022 nommant un délégué titulaire au SIEPA
- Délibération n°0411022022 fixant le prix du repas à la cantine
- Discussion autour de la vente des terrains derrière la mairie
- Discussion autour des travaux du foyer communal
- Information sur les travaux de voirie prévus et à prévoir
- Point sur le personnel communal
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération n°0511022022 portant renouvellement du transfert au syndicat départemental d'énergies et environnement de la Gironde de la compétence « éclairage public ». Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Sébastue CHARRÉ est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°0111022022 relative au projet de dossier DETR pour 2022

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de remise aux normes du foyer communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis du Groupe SIGÉ contacté pour l'ensemble des corps de métiers concernés par la remise aux normes.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2022.

Après avoir écouté ces explications, et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

Vu le plan de financement de ces travaux :

- <u>Dépenses Totales H.T :</u>	102 002.98 €
- TVA 20 %	20 400.59 €
- Soit T.T.C :	122 403.57 €
- <u>Recettes Totales :</u>	
- D.E.T.R 2018 : 35 % :	35 701.04 €
- Conseil départemental 25 % :	25 000.00 €
Auto financement :	61 702.53 €
- Soit un total de :	122 403.57 €

- **de CONFIRMER** l'opération « **remise au norme du foyer communal** » qui sera inscrite en section d'investissement du budget communal 2022,
- **ARRETE** les modalités de financement de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022,

- **PRECISE** qu'il convient de terminer le « remise au norme du foyer communal » afin de parfaire la protection du bâtiment l'isolation et l'acoustique.

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n°0211022022 relative à une demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux au foyer communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Départemental attribue une subvention de 25 % dans la limite d'un montant éligible de 100 000 hors taxes sur des travaux de mise en accessibilité et de maîtrise de dépenses d'énergie des foyers polyvalents.

Les travaux prévus dans notre foyer correspondent à cette attribution de subvention.

Il propose le plan de financement ci-dessous :

- <u>Dépenses Totales H.T :</u>	102 002.98 €
- TVA 20 %	20 400.59 €
- Soit T.T.C :	122 403.57 €
<u>Recettes Totales :</u>	
- Conseil départemental 25 % :	25 000.00 €
Auto financement :	61 702.53 €
- Soit un total de :	122 403.57 €

Le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention tel que proposé ci-dessus.

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Délibération n°031102022 nommant un délégué titulaire au SIEPA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons personnelles, il ne souhaite plus être délégué au SIEPA. Il demande donc à ses collègues de bien vouloir trouver 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après discussion, il est nommé à l'unanimité :

Frédéric FERCHAUD, délégué titulaire

Jean-Pierre ROLLAND, délégué titulaire

Didier RIGAIL, délégué suppléant

Dominique BERNESCUT, délégué suppléant

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

- Délibération n°041102202 fixant le prix du repas à la cantine

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi EGALIM, il est impératif d'instaurer 20 % produits biologiques et 30 % de produits de qualité (AOC).

Les composantes par repas : entrée, plat, garniture, fromage (2 fois par semaine), dessert.

2 produits BIO par semaine + 1 journée BIO Par mois.

La société TRANSGOURMET a dû augmenter les repas au 1^{er} janvier 2022 pour prendre en compte ces obligations.

Il nous faut donc augmenter le prix du repas pour répercuter l'augmentation.

Le Maire propose le prix du repas à 2.20 € à compter du 1^{er} mars 2022.

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

Délibération n°0511022022 portant renouvellement du transfert au syndicat départemental d'énergies et environnement de la Gironde de la compétence « éclairage public ».

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Vu le règlement précisant les modalités administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences, modifié par délibération en date du 14 décembre 2012,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de TIZAC DE LAPOUYADE, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 11 février 2022 :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------------	-------------------	-----------------------

[Discussions autour de la vente des terrains derrière la Mairie :](#)

Le Maire propose au Conseil d'entamer une discussion autour de la vente des deux terrains d'environ 600 m² à 45 000 €, en bordure de route départementale derrière la mairie.

A partir de trois terrains, il convient de déposer un permis d'aménager pour les trois terrains restants d'environ 500 m² chacun.

Discussions autour des travaux du foyer communal :

Le Maire propose au conseil municipal d'entamer une réflexion autour de travaux sur le foyer communal afin de le rénover, de le mettre aux normes et d'engager des travaux à but d'économie d'énergie.

Il est proposé de réaliser une dalle en béton derrière la scène, la suppression des placards dans la petite salle à l'arrière de la cuisine (les coquelicots, Tizac initiative, Ménage), pour faire place à la chambre froide (actuellement située dans l'ancien local de l'épicerie)

Un réaménagement des placards derrière la scène et dans les locaux attribués.

- Tizac initiative => local cimetière.
- Les coquelicots => Vestiaire de gauche foyer communal.

La réfection de la plomberie et de l'électricité pour accueillir la chambre froide est indispensable.

Travaux de voirie :

Il convient de prévoir encore le rebouchage des trous dans la commune avec de l'enrobé à chaud effectué par une société.

La réfection de la route des charbonnières sera effectuée fin mars 2022.

Recrutement :

Monsieur le Maire propose l'embauche d'un contrat aidé à raison de 20 heures par semaine afin d'aider l'adjoint technique en voirie, espaces verts et bâtiments déjà en poste.

Syndicat des 3 rivières réunion du 25/01/2022 :

Monsieur Dominique BERNESCUT donne compte rendu de la réunion du syndicat des trois rivières.

Election du président M. Bayard

5 Vices présidents :

- M. Lavidalie
- M. Michel
- M. Duband
- M. Badie
- M. Olivier Michel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.....

